Image not found or type unknown

# Règlement d'une créance chez un huissier

Par **antoine2**, le **09/03/2012** à **16:14**

Bonjour,

Nous avons une créance chez un huissier.
Celui ci nous en a informé par courrier simple à mon employeur, puis par une note d'information nous indiquant le montant dû, frais compris.
Depuis, nous effectuons des versements régulièrement.
L'huissier ne nous a pas proposé d'échéancier concernant cette dette.
Pouvons nous lui en proposer un et si oui, de quelle façon.
Avant de lui proposer un échéancier, nous aimerions connaitre la durée maximale qui peut nous être accordée pour règler cette dette, et quels sont nos recours en cas de refus de sa part.

Avec nos remerciements anticipés

Par **Laure11**, le **09/03/2012** à **18:54**

Bonjour,

Quel est cet huissier ? Son cabinet est-il dans votre ville ?

Pourquoi un courrier simple, de plus, à votre employeur...

je crains fort que si dette il y a, elle soit prescrite et que c'est une société de recouvrement qui essaie par n'importe quel moyen de récupérer l'argent....

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés